

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

DECRET N° 82/172 / du 15/2/1982

portant promotion des Inspecteurs de l'Enseignement primaire des Cadres de la catégorie A1 des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1979.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ ISAS :

D.F.P.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n°25-80 du 13.11.80 portant amendement de l'article n° 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté 2087/FP-PC du 21/6/58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/130/MF du 9/5/62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 74/470 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5/7/62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

D. B.

(/u le décret 62/197 du 5/7/62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 65/170/FP/BE du 25/6/65 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret 64/165 du 22/5/64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement et les actes modificatifs subséquents ;
(/u le décret 63/328 du 10/10/63 modifiant l'alinéa 3 de l'article 20 de l'arrêté n° 2087/FP/PC du 21/6/58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/198/FP/PC du 5/7/62 relatif à la nomination et la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 79/154/PCT-CC du 4/1/79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28/12/80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 82/171 / du 15/2/82 portant inscription des fonctionnaires des cadres de l'Enseignement au tableau d'avancement de l'année 1979 ;

(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-01-81 au décret 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26-01-81 relatif aux intérimis des Membres du Gouvernement ;

SECRET

ARTICLE 1er : Les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent sont promus au 2° échelon de leur grade au titre de l'année 1979 ;

Messieurs : MIAKILOBANZA Benoît pour compter du 30-9-79, en service à Brazzaville.

KIHOUMI Edmond pour compter du 2-10-79 Acc = 4m 13j en service à Brazzaville.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et du point de vue de la solde pour compter du 1er Janvier 1981, sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 15 Février 1981

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Éducation Nationale

A. NDINGA - OBA.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMI.-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetamba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale.

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

- MEN.....1
- DGAS.....1
- DPAA.....2
- DFP.....4
- D.B.....1
- D.C.F.....1
- B/Solde.....1
- B/Courrier....1
- Trésor.....1
- JORPC.....1
- Directions Centrales....2
- Intéressés.....2
- Archives.....2